

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE-BTS-

Siège social :56 Avenue Mohamed V 1001 Tunis

La BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE -BTS- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 juin 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Khaled THABET et Yahia ROUATBI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Unité: en 1000 DT)

ACTIFS

ACTIFS	Note	31/12/2016	31/12/2015
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT (*)	3.1	1 847	2 802
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	130 830	159 506
AC3- Créances sur la clientèle (*)	3.3	939 360	820 435
AC4- Portefeuille –titres commercial		-	-
AC5- Portefeuille d'investissement	3.4	2 183	2 171
AC6- Valeurs immobilisées	3.5	7 853	7 589
AC7- Autres actifs	3.6	26 427	17 805
Total Actifs		1 108 500	1 010 308

PASSIFS & CAPITAUX PROPRES

PASSIFS

PASSIFS	Note	31/12/2016	31/12/2015
PA1- Banque centrale et CCP	4.1	1 877	1 878
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.2	77	1 271
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	4.3	72 544	47 604
PA4- Emprunts et ressources spéciales	4.4	950 439	894 258
PA5- Autres passifs (*)	4.5	33 720	18 642
Total Passifs		1 058 657	963 653

CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Note	31/12/2016	31/12/2015
1- Capital		40 000	40 000
2- Réserves		4 768	4 167
3- Autres capitaux propres		-	-
4- Résultats reportés		1 963	-1 592
5- Résultat de la période		3 112	4 080
Total Capitaux propres	4.6	49 843	46 655
Total Passifs et Capitaux Propres		1 108 500	1 010 308

(*) Chiffres du 31/12/2015 retraités pour les besoins de comparabilité.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
 (Unité: en 1000 DT)

LIBELLE	Note	31/12/2016	31/12/2015
Passifs Eventuels			
HB 1-Cautions, avals et autres garanties données	6.1	828	(*) 701
HB 2-Crédits documentaires		-	-
HB 3-Actifs donnés en garanties		-	-
Total Passifs éventuels		828	701
Engagements donnés			
HB 4-Engagements de financement donnés	6.2	29 717	67 131
HB 5-Engagements sur titres		-	-
Total Engagements donnés		29 717	67 131
Engagements reçus			
HB 6-Engagements de financement reçus	6.3	42 874	34 087
HB 7-Garanties reçues	6.4	725 043	621 751
Total Engagements reçus		767 917	655 838

(*) Chiffres du 31/12/2015 retraités pour les besoins de comparabilité.

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Unité: en 1000 DT)

LIBELLE	Note	31/12/2016	31/12/2015
I Produits d'exploitation Bancaire			
PR 1-Intérêts et revenus assimilés	5.1	25 852	23 571
PR 2-Commissions	5.2	6 012	4 278
PR 3-Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		16	11
PR 4-Revenus du portefeuille d'investissement		-	-
Total Produits d'exploitation bancaire		31 880	27 859
II Charges d'exploitation Bancaire			
CH 1-Intérêts et charges assimilées	5.3	-2 419	-2 056
CH 2-Commissions encourues		-	-
CH 3-Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-
Total charges d'exploitation Bancaire		-2 419	-2 056
Produit net Bancaire = (I-II)		29 461	25 803
PR 5\CH 4-Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances Hors Bilan et passifs	5.4	-2 333	-1 593
PR 6\CH 5- Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.5(*)	-4	-179
PR 7- Autres produits d'exploitation		172	97
CH 6- Frais de personnel	5.6	-13 947	-12 788
CH 7- Charges générales d'exploitation	5.7	-4 885	-4 418
CH 8- Dotations aux Amortissements et aux Provisions sur immobilisations		-1 305	-1 210
⋮	⋮		
Résultat d'exploitation		7 159	5 713
PR 8\CH 9- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	5.8	87	139
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments exceptionnels	5.9	-195	781
Impôt sur les bénéfices		-3 244	-2 553
Résultat des activités ordinaires		3 807	4 080
PR 9\CH 10- Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires	5.10	-695	-
Résultat Net de la période		3 112	4 080
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
Résultat après modifications comptables		3 112	4 080

(*) Chiffres du 31/12/2015 retraités pour les besoins de comparabilité.

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016**

(Unité: en 1000 DT)

LIBELLE	31/12/2016	31/12/2015
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	32 346	28 086
Charges d'exploitation bancaire décaissées	- 58	- 54
Dépôts /retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-	-
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-83 069	-35 058
Dépôts /retraits de dépôts de la clientèle	5 230	-12 914
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	-13 567	-11 820
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-17 712	-39 559
Impôt sur les bénéfices	- 3 856	- 596
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	-80 686	-71 914
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	-
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations	- 1 569	- 1 248
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 1 569	- 1 248
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts	-6 324	-4 865
Augmentation / diminution ressources spéciales	60 144	141 145
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	53 820	136 280
VARIATION DE TRESORERIE		
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	-28 435	63 118
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	159 160	96 042
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	130 725	159 160

LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31/12/2016

NOTE N°1 : PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Banque Tunisienne de Solidarité créée le 22 Décembre 1997, a pour objet de :

- D'ancrer la culture de l'auto développement et de la prise de l'initiative ;
- De créer des offres d'emploi notamment pour les classes sociales les plus démunies ;
- D'intégrer les petits projets dans le tissu économique ;
- De consolider l'effort des associations pour le développement.

La composition du capital de la BTS se présente comme suit:

(Exprimé en dinars)

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action	Montant total	Part en capital
Publics	<u>2 151 033</u>	<u>10</u>	<u>21 510 330</u>	<u>53,78%</u>
- Etat Tunisien	1 550 933	10	15 509 330	38,78%
- Personnes Morales Publiques	600 100	10	6 001 000	15,00%
- CNSS	250 100	10	2 501 000	6,25%
- OACA	100 000	10	1 000 000	2,50%
- STIR	100 000	10	1 000 000	2,50%
- OCT	50 000	10	500 000	1,25%
- ONPT	50 000	10	500 000	1,25%
- ETAP	50 000	10	500 000	1,25%
Privés	<u>1 848 967</u>	<u>10</u>	<u>18 489 670</u>	<u>46,22%</u>
- Personnes Morales	252 200	10	2 522 000	6,30%
- Personnes Physiques	1 596 767	10	15 967 670	39,92%
Total	<u>4 000 000</u>	<u>10</u>	<u>40 000 000</u>	<u>100%</u>

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

2-1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2016 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux établissements bancaires.

2-2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2.2.1. Règles de prise en compte et d'évaluation des engagements

2.2.1.1 Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan lors de la prise en compte de l'acceptation de la notification de l'accord de crédit par le bénéficiaire et sont apurés au fur et à mesure des déblocages des crédits.

2.2.1.2 Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux

A. Critères de classification sur les crédits de microprojets

La classification des promoteurs est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 complétée et modifiée par la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19/03/1999 et par la circulaire de la BCT n° 2001-12 du 04 mai 2001, et par référence aux termes de la note aux banques n° 93-23 du 30 juillet 1993 en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Classe	Retard de paiement
1	Inférieur à 90 jours
2	Compris entre 90 jours et 180 jours
3	Compris entre 180 jours et 360 jours
4	Supérieur à 360 jours

B. Détermination des Provisions individuelles

Les provisions sur les crédits classées sont déterminées sur la base des taux minima par classe d'actif tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 et la note aux banques n° 93-23.

Ces taux se présentent comme suit :

- 20% pour les actifs de la classe 2,
- 50% pour les actifs de la classe 3,
- 100% pour les actifs de la classe 4.

Il est à signaler que l'application, de ces taux, est accompagnée d'un abattement de 90% qui correspond à la couverture du FNG de tous les crédits accordés par la BTS.

Cependant et pour l'exercice en cours la banque a constaté une provision collective sur l'encours des crédits de la classe 0 et des crédits nécessitant un suivi particulier (classe 1), et ce conformément à la circulaire de la BCT 2012-02 du 11 janvier 2012.

C. Détermination des Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2016, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2012-2016.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2016. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2016 sur la même proportion en 2015. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la banque a considéré les retraitements suivants afin d'éliminer les biais qui peuvent affecter la détermination du facteur scalaire :

- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

D. Détermination des Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation des provisions additionnelles par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2016. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliqué au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

2.2.2 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

Pour les crédits finançant les microprojets, et à chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés sont réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif.

La comptabilisation des commissions sur les crédits est prise en compte au moment de la constatation du déblocage crédit dans le compte du promoteur.

2.2.3 Règles de classification et d'évaluation des titres

Le portefeuille titres de la banque est composé uniquement des titres de participations.

Ces titres non cotés sont évalués par référence à leurs valeurs mathématiques. Seul les moins-values font l'objet de provisions nécessaires.

2.2.4 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée est constitué du prix d'achat et du montant de la TVA non récupérable.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire conformément aux taux d'amortissement prévus par le décret n° 2008/492 du 25/02/2008 :

* Logiciel et matériels informatiques	33%
* Matériel de transport	20%
* MMB	20%
* Agencements et aménagements	10%
* Constructions	5%

2.2.5 Ressources spéciales

Ce poste enregistre les ressources extérieures accordées à la BTS tels que le FADES et la BID ainsi que les Ressources spéciales gérées par la Banque telles que : FOSDAP ; FONAPRAM ; FONDS FNE Microprojets et les autres ressources.

C1- Ressources spéciales accordées :

- FOSDAP
- FONAPRAM
- FNE

- ONA-FR
- INTILAK

C2- Emprunt extérieures

- FADES
- BID

C3- Autres principales ressources

- Fonds Tuniso- Belge
- OMS & PDHL
- ETAP
- BG TUNISIA LIMITED
- STORM TATOUINE
- SSI

2.2.6 Engagements de financement donnés

Ce poste comprend notamment les crédits confirmés que la banque s'est engagée à mettre à la disposition des promoteurs des petits projets et les titres de participations non libérés.

2.2.7 Engagements de financement reçus

Ce poste comprend les garanties reçues du Fonds national de Garantie au titre des crédits micro-projets et PC familial ainsi que les crédits accordés sur les dotations de l'Etat.

Faits marquants de l'exercice 2016:

▪ **La contribution conjoncturelle**

Conformément aux dispositions des articles 48, 49,50 et 51 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, la BTS a institué une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat d'un montant de 695 KDT.

Cette contribution correspond au 7,5% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés, soit 9 270 KDT.

▪ **Ligne de financement MOURABHA**

La Banque a lancé au cours de l'année 2016, le produit islamique MOURABHA.

NOTE N°3 : BILAN ACTIF

3.1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **1 847 KDT** contre **2 802 KDT** au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Caisse dinars	16	25
CCP exploitation	1 435	2 415
CCP agences BTS	17	17
CCP versement TOUMOUH	5	37
Comptes chez la Banque Centrale de Tunisie	374	308
TOTAL (*)	1 847	2 802

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité. Les provision sur la trésorerie qui étaient présentées en déduction de l'AC1 ont été reclassées parmi les provisions pour risques divers dans la rubrique Autres Passifs.

3-2. Créances sur les établissements bancaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **130 830 KDT** contre **159 506 KDT** au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2016	31/12/2015
Avoirs chez les établissements bancaires	(1)	178	20
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	(1)	129 900	158 900
Créances rattachées	(1)	746	577
Valeurs non encore imputées	(1)	6	9
TOTAL		130 830	159 506

3-2-1 Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	≤ 3 mois]3mois-6mois]]6mois -1an]	> 1 ans	Total
Avoirs chez les établissements bancaires	178	-	-	-	178
Prêts aux établissements Financiers	99 900	30 000	-	-	129 900
Créances rattachées	541	205	-	-	746
Valeurs non encore imputées	6	-	-	-	6
TOTAL	100 625	30 205	-	-	130 830

3-3 .Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **939 360 KDT** contre un solde de **820 435 KDT** au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2016	31/12/2015	variation
Échéances non échues		<u>670 058</u>	<u>571 766</u>	<u>98 291</u>
Crédits sur ressources ordinaires	(1)	135 860	185 019	-49 158
Crédits sur ressources spéciales	(2) (*)	534 198	386 748	147 450
Échéances impayés sur ressources ordinaires		<u>167 082</u>	<u>158 632</u>	<u>8 451</u>
Crédits impayés en Principal	(3)	146 740	139 037	7 703
Intérêts impayés	(4)	20 342	19 594	748
Échéances impayés sur ressources spéciales		<u>165 685</u>	<u>150 999</u>	<u>14 686</u>
Crédits impayés en Principal	(5)	152 197	138 171	14 026
Intérêts impayés	(6)	13 488	12 828	660
Comptes débiteurs	(7)	<u>3 286</u>	<u>3 380</u>	<u>-94</u>
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		<u>1 873</u>	<u>1 165</u>	<u>708</u>
Intérêts échus (**)	(8)	549	480	69
Intérêts courus non échus (**)		1 273	685	588
Profit Mourabaha courus non échus		51	0	51
Couvertures comptables		<u>-68 625</u>	<u>-65 507</u>	<u>-3 118</u>
Agios réservés (**)	(9)	-34 790	-32 990	-1 800
Provisions sur crédits (**)	(10)	-33 835	-32 517	-1 318
TOTAL NET		<u>939 360</u>	<u>820 435</u>	<u>118 925</u>

(*)Chiffres du 31/12/2016 après l'Abandon du premier lot des crédits agricoles (micro-crédits) conformément au Décret du 27/10/2016 relatif à l'abandon des créances agricoles JORT N° 89 du 01/11/2016.

(**) Chiffres du 31/12/2015 retraités pour les besoins de comparabilité.

3-3-1 Crédits sur ressources ordinaires:

Ce compte enregistre un montant de **135 860 KDT** au 31 Décembre 2016 contre un montant de **185 019 KDT** au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	variation
Crédits Agence Succursale	12 905	11 095	1 810
Crédits sur ressources ordinaires:	122 955	173 924	-50 969
TOTAL	135 860	185 019	-49 159

3-3-2 Crédits sur ressources spéciales:

Ce compte enregistre un montant de **534 198 KDT** au 31 Décembre 2016 contre un montant de **386 748 KDT** au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2016	31/12/2015	variation
Financement sur Emprunt	(a)	149 017	58 060	90 957
Financement Gestion pour Compte	(b)	385 181	328 688	56 493
TOTAL		534 198	386 748	147 450

a-Financement sur Emprunt:

Les Crédits financés à partir d'emprunts se présentent comme suit:

Désignation	Note	31/12/2016	31/12/2015	variation
Crédits sur la ligne FNE		123 359	34 575	88 784
Crédits sur la ligne FADES2		17 510	23 267	-5 757
Crédits sur la ligne BID	(i)	8 148	218	7 930
TOTAL		149 017	58 060	90 957

(i) Les crédits accordés sur les lignes de financement BID se présentent comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	variation
Financement Mourabaha	10 028	0	10 028
Profits Mourabaha constatés d'avance	-1 935	0	-1 935
Financement "Karth Hassen"	55	218	-163
TOTAL	8 148	218	7 930

b-Financement dans le cadre de la Gestion pour Compte:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	variation
Lignes de crédits servies aux ONG	181 414(*)	169 803	11 611
Dotation FONAPRAM accordée	139 291	126 166	13 125
Dotation FOSDAP	1 980	1 928	52
Crédits ONA	12 227	9 592	2 635
Crédits ETAP Autofinancement	989	608	381
Crédits INTILAK	35 610	20 317	15 293
Crédits AF-BG-TUNISIA LTD	45	43	2
Crédits AF-STORM	246	231	15
Dotation QFF	1 718	0,000	1 718
Dotation Entreprise Solidaire	286	0,000	286
Crédits Prêt Participatif (LFC 2015)	75	0,000	75
Crédits Programme MAF	705	0,000	705

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	variation
Crédits Programme BTP	10 595	0,000	10 595
TOTAL	385 181	328 688	56 493

(*)Chiffres du 31/12/2016 après l'Abandon du premier lot des crédits agricoles (micro-crédits) conformément au Décret du 27/10/2016 relatif à l'abandon des créances agricoles JORT N° 89 du 01/11/2016.

3-3-3 Crédits impayés en Principal sur Ressources Ordinaires :

Le total des impayés en principal accordés sur ressources ordinaires au 31 Décembre 2016, a atteint **146 740 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	variation
Crédits de la Succursale Impayés	864	1 067	-203
Crédits MPJ Impayés	140 831	132 414	8 417
Crédits P.C.F impayés	5 045	5 556	-511
TOTAL	146 740	139 037	7 703

3-3-4 Intérêts impayés sur Ressources Ordinaires :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés sur ressources ordinaires. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	variation
Intérêts impayés sur clients MPJ	19 922	19 127	795
Intérêts impayés sur clients P.C.F	310	339	-29
Intérêts impayés sur clients succursale	110	128	-18
TOTAL	20 342	19 594	748

3-3-5 Crédits impayés sur Ressources Spéciales :

Le total des impayés en principal accordés sur ressources spéciales au 31 Décembre 2016, a atteint **152 197 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	variation
Dotation FONAPRAM impayée	57 770	51 073	6 697
Crédits sur la ligne FNE impayés	82 308	78 041	4 267
Dotation FOSDAP impayés	228	120	108
Crédits BID impayés	2 051	2 167	-116
Crédits ONA impayés	7 098	5 575	1 523
Crédits FADES2 impayés	2 668	1 186	1 482
Financement MOURABAHA impayés	10	0	10
Crédits QFF impayés	13	0	13
Crédits INTILAK impayés	35	3	32
Crédits ETAP Autofinancement impayés	15	6	9
Crédits BG impayés	1	0	1
TOTAL	152 197	138 171	14 026

3-3-6 Intérêts impayés sur Ressources Spéciales :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés sur ressources spéciales. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	variation
Intérêts impayés FNE	12 178	11 915	263
Intérêts impayés ONA	323	253	70
Intérêts impayés FOSDAP	201	128	73
Intérêts impayés QFF	5	0	5
Impayés sur frais BID	197	202	-5
Intérêts impayés FADES2	575	330	245
Profits Mourabaha impayés	9	0	9
TOTAL	13 488	12 828	660

3-3-7 Clients comptes débiteurs:

Il s'agit des clients ayant des comptes débiteurs et qui se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation
COMPTES CHEQUES	214	191	23
COMPTES COURANTS	397	375	22
COMPTES COURANTS ASSOCIATIONS	24	19	5
COMPTES COURANTS PERSONNELS BTS	439	384	55
COMPTES SPECIALS MPJ	1 761	1 932	-171
COMPTES SPECIALS PCF	451	479	-28
TOTAL	3 286	3 380	-94

3-3-8 Intérêts échus:

Ce compte enregistre les intérêts échus au 31 Décembre 2016. Il se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	variation
Intérêts échus sur ressources ordinaires	296	331	-35
Intérêts échus sur crédit FNE	193	87	106
Intérêts échus sur crédits agence	4	4	0
Frais échus sur crédit BID	0	1	-1
Intérêts échus sur crédit FADES2	53	57	-4
Intérêts échus sur crédit QFF	3	0	3
TOTAL	549	480	69

3-3-9 Agios réservés :

Ce compte enregistre les intérêts et profits réservés au 31 Décembre 2016. Il se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Agios réservés sur ressource ordinaire	21 048	19 991	1 058
Agios réservés sur crédit M.T (*)	20 387	19 339	1 048
Agios réservés sur PCF	310	339	-28
Agios réservés sur Clients de la succursale	351	313	38
Agios réservés sur ressource spéciale (Emprunt)	13 217	12 539	678

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Agios réservés sur frais BID (*)	198	202	-4
Agios réservés sur FNE (*)	12 366	11 975	391
Agios réservés sur FADES2 (*)	641	362	279
Profits Réservés sur Financement Mourabaha	12	0	12
Agios réservés sur ressource spéciale (Gestion pour compte)	525	460	65
Agios réservés sur ONA (**)	324	258	66
Agios réservés sur FOSDAP (*)	201	202	-1
TOTAL	34 790	32 990	1 800

(*) Chiffres du 31/12/2015 retraités pour les besoins de comparabilité.

3-3-10 Provisions sur crédits:

Ce compte enregistre les provisions effectuées sur les crédits impayés. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Provisions crédit M.T (*)	17 642	16 557	1 085
Provisions crédit FNE (*)	9 258	8 820	438
Provisions collective	1 799	1 854	-55
Provisions crédit Agence (**)	857	1 120	-263
Provisions comptes débiteurs	2 634	2 706	-72
Provisions crédit PCF	531	585	-54
Provisions crédit BID	208	223	-15
Provisions crédit FADES2	809	512	297
Provisions sur Financement Mourabaha	9	0	9
Provisions crédit QFF	3	0	3
Provision additionnelle	85	140	-55
TOTAL	33 835	32 517	1 318

(*) Une provision de 100% (168 KD) a été constituée sur les demandes d'indemnisation rejetées pour complément d'information par le FNG et qui font l'objet du suivi par la banque.

(**) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité. Les provisions sur les engagements par signature qui étaient présentées en déduction de l'AC3 ont été reclassées parmi les provisions pour Passifs et Charges dans la rubrique Autres Passifs.

Ventilation des créances sur la clientèle (Hors provisions, agios réservés et Associations):

Désignation	≤ 3 mois]3mois-6mois]]6mois-1an]]1an-5an]	> 5 ans	TOTAL
Crédits sur ressources ordinaires	15 318	10 552	19 802	82 742	7 447	135 860
Crédits sur ressources spéciales	17 625	15 722	32 980	184 945	101 511	352 784
Comptes débiteurs	3 286	-	-	-	-	3 286
Créances rattachées	1 697	175	1	-	-	1 873
TOTAL	37 926	26 450	52 783	267 687	108 957	493 803

3.4 Portefeuille titres d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **2 183 KDT** et se détaille comme suit :

3-4-1 Titres de participation:

Désignation	Montant brut	Provision	Montant Net au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Société tunisienne de garantie	20	0	20	20
Société SIDCO	365	-162	203	240
Société SODIS SICAR	391	-112	279	280
Société SIBTEL	69	0	69	69
Société FRDCM	175	-92	83	41
Société SODINO	2 084	-670	1414	1421
TOTAL	3 104	-1036	2068	2071

3-4-2 Emprunt Obligataire:

Désignation	Principal	Créances rattachées	Total
Emprunt obligataire de l'Etat 2014	100	15	115

3-5. Valeurs immobilisées

La valeur nette des immobilisations s'élève au 31 Décembre 2016 à **7 853 KDT** contre **7 589 KDT** au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Logiciel Informatique	1 137	1 039
Fonds de commerce	26	26
Immobilisations en cours	171	166
Matériel Informatique	2 370	2 510
Matériel de Transport	1 471	1 626
Mobilier et Matériel de Bureau et de Sécurité	2 341	1 200
Terrains	1 439	1 439
Constructions	5 608	5 608
Agencements, Aménagements et Installations	3 223	2 951
Total immobilisations Brutes	17 787	16 565
Amortissements	-9 934	-8 976
Total immobilisations nettes	7 853	7 589

Tableau de variation des immobilisations au 31 Décembre 2016 (en dinars)

Désignation	Valeurs Brutes 31/12/2015	Acquisitions 2016	Cessions 2016	Valeurs Brutes 31/12/2016	Taux %	Amort. cumulés 31/12/15	Dotations 31/12/2016	Reprises 31/12/2016 suite cesssion	Amort. cumulés 31/12/16	VCN au 31/12/16
<u>Immobilisations incorporelles</u>										
Immobilisations incorporelles en cours	43 232			4 296	0%					4 296
Fonds de commerce	26 102			26 102	5%	9 943	1 309		11 252	14 849
software-logiciels	1 037 688	99 276		1 136 963	33%	850 040	176 478		1 026 518	110 446
Total Immobilisations incorporelles	1 107 022	99 276	0	1 167 361		859 983	177 787	0	1 037 770	129 591
<u>Immobilisations corporelles</u>										
Immobilisations corporelles en cours	122 465	167 133		167 133	0%					167 133
Mobilier de bureau et de Sécurité	1 814 601	548 598	22 200	2 340 999	20%	1 128 953	201 283	22 200	1 280 226	1 060 773
Matériel de transport et de signalisation	1 626 194		155 284	1 470 910	20%	1 309 480	75 933	155 284	1 230 129	240 781
hardware-matériels et accessoires informatiques	2 400 246	112 054	141 831	2 370 468	33%	1 667 757	416 021	141 831	1 941 947	428 522
Aménagement Agencement et Installations	2 446 853	775 675		3 222 528	10%	1 668 768	153 231		1 821 999	1 400 529
Constructions	5 607 840			5 607 840	5%	2 340 697	281 160		2 621 857	2 985 983
Terrains	1 439 399			1 439 399	0%					1 439 399
Total Immobilisations corporelles	15 457 597	1 603 460	319 315	16 619 277		8 115 655	1 127 628	319 315	8 896 158	7 723 120
Total Actif Immobilisé	16 564 619	1 702 736	319 315	17 786 638		8 975 638	1 305 415	319 315	9 933 928	7 852 711

3-6. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **26 427 KDT** contre **17 805 KDT** au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2016	31/12/2015	variation
Assurances		0	64	-64
Etat, impôts et taxes		2 321	450	1871
Personnel, comptes rattachés		3 856	3 663	193
Etat, subvention d'équilibre à recevoir	(1)	-	120	-120
Créance sur l'Etat	(2)	13 033	7 218	5815
Commissions de gestion à recevoir FONAPRAM		3 086	3 955	-869
Compte des stocks		16	7	9
Comptes d'attente et de régularisation		189	148	41
Subvention PCF		37	37	0
Commissions de gestion à recevoir ONA		1 342	961	381
Commissions de gestion à recevoir FOSDAP		60	32	28
Commissions de gestion à recevoir INTILAK		384	218	166
Commissions de gestion à recevoir FONDS SPECIFIQUE MNISTERE EMPLOI		9	0	9
Comptes centraux et liaisons		280	202	78
Comptabilité matière	(3)	1 737	737	1000
Valeur en compensation		174	210	-36
Provision pour risque divers	(4)	-97	-217	120
TOTAL		26 427	17 805	8 622

(1) Le solde de ce compte correspond au montant des subventions d'équilibre à recevoir de l'Etat au titre du différentiel entre le taux d'intérêt sur crédits accordés par la banque et le coûts supportés annuellement. Des provisions pour le même montant (120 md) ont été constituées.

(2) Il s'agit des sommes à récupérer de l'Etat:

- 9 690 md dans le cadre de la prise en charge par l'Etat des risques de change relatifs aux emprunts BID et FADES.

- 3 343 md dans le cadre de la première tranche de l'abandon de crédits Agricoles (conformément à la loi 2013-54 du 30 Décembre 2013 modifié par la loi n°2015-18 du 2 Juin 2015).

(3) Il s'agit des Chèques et Effets remis à l'encaissement.

(4) Il s'agit essentiellement des provisions sur Personnel, comptes rattachés et sur subvention d'équilibre et PCF.

NOTE N°4 : BILAN PASSIF

4-1. Banque Centrale et CCP

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **1 877 KDT** contre un solde de **1 878 KDT** au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2016	31/12/2015
Compte CCP exploitation	(a)	1 877	1 878
TOTAL		1 877	1 878

(a) Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Compte CCP 3024-84	1 764	1 764
Compte CCP 3127-81	113	114
TOTAL	1 877	1 878

4-2. Dépôts et avoirs des établissements financiers:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **77 KDT** contre un solde de **1 271 KDT** au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
STB Compte Exploitation	12	12
Compte STB PC Familial	-	1 184
Compte BNA (4688 & 4740)	65	75
TOTAL	77	1 271

4-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **72 544 KDT** contre un solde de **47 604 KDT** au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Comptes spéciaux MPJ+PCF	9 052	7 629
Comptes spéciaux d'épargne	917	888
Comptes blocage	52 156	35 764
Comptes Chèques	1 513	346
Comptes Courants Personnels BTS	299	127
Comptes Courants	5 956	899
Comptes Courants Association	2 651	1 951
TOTAL	72 544	47 604

4-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **950 439 KDT** contre un solde de **894 257 KDT** au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

Désignations	Note	31/12/2016	31/12/2015
Total brut des emprunts et ressources spéciales		<u>929 839</u>	<u>873 669</u>
Ressources d'Emprunt	(1)	359 377	331 972
Ressources Gestion Pour Compte	(2)	570 462	541 697
Dotation de l'Etat		<u>20 000</u>	<u>20 000</u>
Dettes rattachées		<u>601</u>	<u>588</u>
Total		950 439	894 257

4-4-1 Les Ressources d'Emprunt se présentent comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
MPJ FNE	284 100	267 732
Emprunt FADES	16 251	18 572
Emprunt FADES 2	28 941	28 941
BID 1	85	1 727
Fonds MOUDHARBA BID 2	30 000	15 000
TOTAL	359 377	331 972

La ventilation des ressources d'emprunt et dettes rattachées selon la durée résiduelle au 31/12/2016 (Hors BID 1) se présente comme suit:

Désignation	≤ 3 mois]3mois-6mois]]6mois-1an]]1an-2ans]]2ans-5ans]	> 5 ans	TOTAL
Ressources d'Emprunt	0	1 161	1 161	5 435	28 147	323 388	359 292
Dettes rattachées	540	61	-	-	-	-	601
TOTAL	540	1 222	1 161	5 435	28 147	323 388	359 893

4-4-2 Les Ressources Gestion Pour Compte se présentent comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Ressources FONAPRAM (*)	227 279	220 795
Prime investissement / Etat	-46 735	-41 315
Ressources FOSDAP	32 277	32 238
Subvention à recevoir FOSDAP	-26 990	-24 894
Dotation de L'Etat et Fonds National de l'Emploi, Fin micro crédits (**)	267 227	274 081
Programme Ministère de la Formation Professionnelle et de l'emploi	541	1 976
Ressources PRD	1 100	1 100

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Micro crédit OVERSEAS	184	184
Fonds Tuniso- Belge	1 857	1 857
Fonds British Gaz	1 420	1 420
Micro crédit OMS	18	18
Micro crédit PDHL	444	444
Ressources Ministère Agriculture MC	14 000	14 000
Ressources ONA-FR	20 294	15 677
Ressources ETAP Autofinancement	691	468
Ressources ETAP MC	1 637	367
FONDS ETAP TATAOUINE	563	292
Fonds INTILAK	54 972	39 982
Ressource STORM	388	384
Fonds SEREPT	66	66
Fonds SSI PROJ ECO MAINTORING	2	2
Fonds OMEDRH START KAIROUAN	0	8
Fonds QFF	2 497	2 550
Fonds MAF	3 179	0
Programme Loi de Finance Complémentaire 2015 (article 6)	8 677	0
Fonds Ministère. de L'Equipeement et de Travaux Publique	4 873	0
TOTAL	570 462	541 697

(*) Ce solde tient compte d'un montant des commissions de gestion de 1 458 mD perçue sur la ligne de financement FONAPRAM relatif à la période 1999-2009 après accord de la BCT.

(**) Chiffres du 31/12/2016 après l'Abandon du premier lot des crédits agricoles (Micro-crédits) d'un montant de 19 189 mD conformément au Décret du 27/10/2016 relatif à l'abandon des créances agricoles JORT N° 89 du 01/11/2016.

4-5. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **33 720 KDT** contre un solde de **18 642 KDT** au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2016	31/12/2015
Provisions pour passifs et charges	(1)	(*) 2 269	(*) 1 134
Comptes régularisation et Créiteurs Divers	(2)	31 451	17 508
TOTAL		33 720	18 642

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité. Les provisions sur les engagements par signature qui étaient présentées en déduction de l'AC3 et les provision sur la trésorerie qui étaient présentées en déduction de l'AC1 ont été reclassées parmi les provisions pour Passifs et Charges dans la rubrique Autres Passifs.

4-5-1 Le solde de la rubrique "Provisions pour passifs et charges" se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2016	31/12/2015
Provisions pour risques divers	(3)	(*) 2 166	(*) 971
Provisions sur Engagement par Signature		(*) 103	(*) 163
TOTAL		2 269	1 134

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité. Les provisions sur les engagements par signature qui étaient présentées en déduction de l'AC3 et les provision sur la trésorerie qui étaient présentées en déduction de l'AC1 ont été reclassées parmi les provisions pour risques divers dans la rubrique Autres Passifs.

4-5-2 Le solde de la rubrique "Comptes régularisation et Créiteurs Divers" se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Comptabilité matières (*)	1 755	756
Comptes liaisons et centraux	37	73
FNG à payer	4 011	2 824
Personnel, charges à payer	6 229	5 655
Etat, impôts et taxes	5 415	3 398
Dette envers l'Etat(**)	1 626	476
Assurances à payer	4	1 236
Comptes d'attente (***)	1 310	103
Comptes de régularisation	1 107	1 129
Valeur en compensation (chèques, Effets ...)	3 539	1 858
Fournisseurs Mourabaha	6 132	0
Fournisseur d'immobilisation	286	0
TOTAL	31 451	17 508

(*) Il s'agit des effets au coffre pour le compte du client

(**) Il s'agit des sommes dues à l'Etat dans le cadre de la convention de couverture contre les risques de change relatifs à l'emprunt FADES et BID.

(***) Il s'agit essentiellement des recouvrements PCF encaissés par la banque et non encor identifié.

4-5-3 Le solde de la rubrique "Provisions pour risques divers" se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Provision Suspends CCP exploitation	538	136
Provision Suspends CCP AGENCE	174	160
Provision Suspends BCT	2	2
Provision Sur Caisse	3	3
Provisions pour Risques divers	1 449	670
TOTAL	2 166	971

4-6. Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **49 843 KDT** contre **46 655 KDT** au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2016	31/12/2015
Capital (*)		40 000	40 000
Réserves	(1)	4 768	4 167
Résultats reportés		1 963	-1 592
Résultat de l'exercice		3 112	4 080
TOTAL		49 843	46 655

(*) La structure du capital est détaillée à la page 8.

4-6-1 Les réserves se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
RESERVE LEGALE	822	697
RESERVES POUR FONDS SOCIAL (*)	3 946	3 469

(*) Les réserves pour fonds social et se détaillent comme suit

Détaille Fonds Social	Montant
1- Solde au 31/12/2015	3 469
- Trésorerie	665
- Prêts au personnel	2 805
2- Ressources de l'année 2016	477
- Quote-part résultat de l'exercice précédent	400
- Intérêts de prêts au personnel	77
3- Solde au 31 décembre 2016	3 946
- Trésorerie	995
- Prêts au personnel	2 951

NOTE N°5 : ETAT DE RESULTAT

5-1. Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **25 852 KDT** contre **23 571 KDT** au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Produits des placements		7 473	6 465
Intérêts sur crédits	(1)	18 220	17 106
Produits sur opérations Mourabaha		159	-
TOTAL		25 852	23 571

5-1-1 Les Intérêts sur crédits, ce compte se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts sur crédits MT	12 818	13 199
Intérêts sur crédits FNE	3 484	1 366
Intérêts sur crédits FADES2	995	1 458
Intérêts sur crédits PCF	256	316
Intérêts sur crédits Agence	654	709
Récupération frais sur crédit BID	13	58
Total	18 220	17 106

5-2. Commissions

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2016	31/12/2015
Commissions sur compte		237	191
Commissions d'études		2 999	2 062
Commissions sur opérations Mourabaha		255	0
Commissions de gestion	(1)	2 521	2 025
Total		6 012	4 278

5-2-1 Les commissions de gestion se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Commissions de gestion FONAPRAM	499	449
Commissions de gestion lignes MICRO CREDIT	1 134	1 176
Commissions de gestion ONA	322	293
Commissions de gestion FOSDAP	23	6
Commissions de gestion ETAP Autofinancement	40	8
Commissions de gestion INTILAK	141	70
Commissions de gestion STORM	0	2
Commissions de gestion PROJETS 5000	12	7
Commissions de gestion OMERDH START KAIROUAN	0	5
Commissions de gestion STORM MC (*)	0	2
Commissions de gestion ETAP MC	0	6
Commissions de gestion SEREPT MC	0	1
Commissions de gestion Prêt Participatif LFC (LFC 2015)	3	0
Commissions de gestion MAF	18	0
Commissions de gestion BTP	277	0
Commissions de gestion Prog. ENTREPRISE SOLIDAIRE	7	0
Commissions de gestion QFF	45	0
TOTAL	2 521	2 025

(*) Redressement STORM

5-3. Intérêts Encourus et charges assimilées

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts sur emprunt FADES	1 918	1 777
Intérêts sur emprunt BID	443	225
Autres intérêts	58	54
TOTAL	2 419	2 056

5-4. Dotations aux provisions et résultats des corrections sur créances et passifs:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	<u>1 257</u>	<u>1 836</u>
Dotation aux provisions sur Crédits	1 682	1 177
Dotation / Reprise aux provisions clients Succursales	-324	81
Dotation / Reprise aux provisions additionnelle	-55	7
Dotation aux provisions sur Financement Mourabaha	9	0
Dotation / Reprise aux provisions collective	-55	570
Dotations nettes aux provisions pour passifs	<u>1 076</u>	<u>-243</u>
Dotation aux provisions pour risques	659	143
Dotation /Reprise sur provisions trésorerie	417	-385
TOTAL	2 333	1 593

5-5. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Dotation aux provisions pour titres participation	-4	179
TOTAL	-4	179

5-6. Frais de personnel :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **13 947 KDT** contre un solde de **12 788 KDT** au 31 décembre 2015 et se détaille ainsi:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Masse salariale	10 881	10 148
Charges Sociales	2 071	1 857
Assurances Groupe	538	409
Dotation aux provisions Congés payés et départ à la retraite	398	313
Autres charges liées au personnel	60	61
TOTAL	13 947	12 788

5-7. Autres charges d'exploitation :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **4 885 KDT** contre un solde de **4 418 KDT** au 31 décembre 2015 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Entretien et réparation	559	533
Frais de suivi de recouvrement et de contentieux	958	634
Honoraires et autres services	482	645
Publicité et relations publiques	336	299

Intervention Amicale BTS	614	590
Loyers	597	543
Fournitures	247	243
Fournitures non stockées	437	386
Nettoyages et gardiennage	12	19
Impôts et taxes	411	366
Voyages et déplacements	26	20
Autres	206	140
TOTAL	4 885	4 418

5-8. Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Profit réalisé sur Immobilisation Corporelle	85	146
Perte exceptionnelle	0	-10
Jetons de présence Reçus	2	3
TOTAL	87	139

5-9. Solde en gain \ perte provenant des autres éléments exceptionnels :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Solde gain \ perte d'apurement (*)	-195	781
TOTAL	-195	781

(*) Constatation d'un Perte d'apurement au 31/12/2016 non constaté au 31/12/2015.

5-10. Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires (*)	-695	
TOTAL	-695	0

(*) Ce montant correspond à la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat conformément aux dispositions des articles 48, 49,50 et 51 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017.

NOTE N°6 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

6-1. Cautions, avals et autres garanties donnés:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **828 KDT** contre **701 KDT(*)** au 31 décembre 2015, et représente les cautions données par la banque aux promoteurs.

(*) chiffres retraités pour les besoins de comparabilité.

6-2. Engagements de financement donnés:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **29 717 KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Engagement BTS + FNE CMT	17 172	42 999
Engagement BTS FONAPRAM	3 710	15 800
Engagement BTS MOURABAHA	3 646	0,000
Engagement BTS MAF	1 744	0,000
Engagement BTS INTILAK	824	1 516
Engagement BTS + FNE CCT	770	2 575
Engagement BTS Succursale	435	1 348
Engagement en vers le Fournisseur TAMKIN	375	0,000
Engagement BTS PROG LFC 2015 PRÊT PARTICIPATIF	357	0,000
Engagement BTS dotation QFF CCT	334	0,000
Engagement BTS ONA	242	2 731
Engagement BTS dotation QFF CMT	66	0,000
Engagement BTS FOSDAP	25	87
Engagement BTS ETAP	12	56
Engagement BTS BID	5	19
TOTAL	29 717	67 131

6-3. Engagements de financement reçus :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **42 874 KDT** et représente les engagements reçus de la clientèle relatifs aux intérêts contractuels.

6-4. Garanties reçues:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **725 043 KDT** et représente les garanties reçues du Fonds National de Garantie au titre des crédits micro-projets et PC familial, ainsi que les crédits accordés sur les dotations de l'Etat.

Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Garantie reçue FNG/ MPJ & PCF	456 113	406 089
Garantie reçue sur dotation	268 930	215 662
TOTAL	725 043	621 751

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

Mesdames et messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS)

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons audité le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers de La Banque Tunisienne de Solidarité « BTS » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Ces états financiers font ressortir un total net du bilan s'élevant à 1.108.500 KDT, un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 3.112 KDT et une variation négative des flux de trésorerie de l'ordre de 28 435 KDT.

1. Responsabilité des organes de direction et d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de votre Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la Banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers de la Banque Tunisienne de Solidarité arrêtés au 31 décembre 2016, sont sincères et réguliers dans tous leurs aspects significatifs et donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Notes en post opinion

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

4.1. Garanties reçues du Fonds National de Garantie (FNG)

4.1.1. Garantie FNG couvrant 90% des créances impayées

Conformément à l'article 13 bis du décret n°99-2648 du 22 novembre 1999, fixant les conditions et les modalités d'intervention et de gestion du Fonds National de Garantie (FNG), le Fonds National de Garantie prend en charge 90% des montants irrécouvrables des crédits accordés par la Banque Tunisienne de Solidarité, et la banque prend en charge les 10% restants.

Se basant sur cette couverture, la Banque Tunisienne de Solidarité applique un abattement de 90% des provisions sur les créances impayées qui doivent être constatées conformément à la Circulaire BCT n°91-24.

A titre prudentiel, la BTS a provisionné au titre de l'exercice 2016 la totalité des créances impayées et dont les demandes d'indemnisation ont été refusées par le FNG pour plusieurs motifs (47 dossiers). Le montant inscrit au titre de l'exercice 2016 s'élève à 168.110 dinars.

Les demandes déposées et qui sont encore en instance à la date du 31 décembre 2016 (326 dossiers) continuent à bénéficier de l'abattement de 90% susvisée.

Il y a lieu, à notre avis, de débloquer les dossiers en instance afin de leur appliquer le traitement comptable adéquat.

Par ailleurs, la BTS gagne à mettre en place un programme chronologique devant être exécuté sur plusieurs années. Ce programme permettra de :

- Recouvrer les créances impayées auprès du FNG après accomplissement de toutes les procédures nécessaires vis-à-vis des débiteurs principaux ;
- Provisionner (même à titre prudentiel) la totalité des créances impayées et dont les demandes d'indemnisation seraient refusées par le FNG ;
- Provisionner les créances impayées inférieures au seuil du contentieux utile.

En outre, ce programme pluriannuel gagne à être exécutée année par année et ce, en commençant par les années les plus anciennes (Méthode FIFO : 1998, 1999, 2000, ...) jusqu'à apurement total des dossiers des crédits impayés.

4.1.2. Garantie FNG couvrant 75% et 50% des frais engagés

Conformément à l'article 15 du décret n°99-2648 susvisée, le FNG intervient, lorsque le crédit devient irrécouvrable, pour prendre en charge 75% des frais de poursuite et de recouvrement contentieux des crédits accordés aux projets implantés dans les zones de développement régional et 50% des frais de poursuite et de recouvrement contentieux des crédits accordés aux projets implantés dans les autres zones.

Il y a lieu de noter à ce niveau que la BTS constate les frais de poursuite et de recouvrement contentieux dans les charges de l'exercice de leur engagement et constate les indemnisations reçues du FNG au titre de ces frais au passif du bilan et non pas en tant que produit.

A titre d'information, la BTS a été remboursée au titre de ces frais à concurrence de 197.698 dinars se rapportant à 1.243 dossiers, et ce, durant la période 2002-2016.

4.1.3. Garantie FNG couvrant les intérêts intercalaires

Le Fonds National de Garantie prend en charge **les intérêts** découlant des montants impayés en principal des crédits, et ce, durant la période allant du début de l'engagement par la banque des procédures judiciaires de recouvrement contentieux du crédit jusqu'à la prise en charge par le FNG de la part lui revenant du crédit irrécouvrable.

A ce niveau, il y a lieu de noter que la BTS a adressé le 2 janvier 2017 un courrier à la SOTUGAR (sous l'égide du Ministère des Finances) lui demandant de concrétiser l'application des dispositions susvisées relatives à la prise en charge par le FNG des intérêts intercalaires.

Jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, la BTS n'a reçu aucune indemnisation au titre de ces intérêts.

4.1.4. Créances impayées inférieures au seuil du contentieux utile

Jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, la BTS n'a pas encore fixé le seuil minimum justifiant l'engagement des frais de poursuite et de recouvrement contentieux (arbitrage avantage / coût). Les créances impayées de très faible montant demeurent provisionnées à concurrence de 10% uniquement comme ci-dessus exposé.

A notre avis, il y a lieu de fixer dans les meilleurs délais le seuil du contentieux utile afin de provisionner les créances impayées dont le montant est inférieur à ce seuil.

4.2. Créances sur l'État au titre des pertes de change

La BTS dispose d'une créance sur l'Etat s'élevant au 31 décembre 2016 à 8.065 KDT. Cette créance correspond à la prise en charge par l'Etat des pertes de change relatives aux emprunts en devises BID et FADES. La BTS a déposé en 2017 une demande au Ministère des finances en vue de recouvrer les montants liquidés relatifs à ces pertes de change.

Jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, la BTS n'a pas encore reçu un encaissement ou une confirmation des montants liquidés.

4.3. Taux de la provision collective

Le calcul conformément à la note aux établissements de crédits n°2012-08 du 02 mars 2012 des taux de la provision collective à appliquer par groupe homogène de créance a abouti à des taux nettement supérieurs aux taux minimums fixés par cette note. La Banque a opté par conséquent à l'application des taux minimums. Cette option a eu pour effet de réduire le montant de la provision collective comptabilisée.

5. Vérifications et informations spécifiques

5.1. Rapport d'activité

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration.

5.2. Tenue des comptes des valeurs mobilières

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

5.3. Rapport sur le système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne.

A ce titre, nous vous informons que nous avons relevé, sur la base de notre examen, l'existence de certaines défaillances susceptibles d'impacter cette efficacité. Elles sont déjà signalées au niveau de notre rapport sur le système de contrôle interne tel que communiqué à la Direction Générale de la Banque.

Tunis, le 12 juin 2017

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour IMAC - Audit & Conseil

Khaled THABET

Pour le Groupement FINACO - ABC

Yahia ROUATBI

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

Mesdames et messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS)

En exécution de la mission de commissariat aux comptes relative à l'exercice clos le 31 décembre 2016, qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité consiste à vérifier le respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. OPERATIONS REALISEES RELATIVES A DES CONVENTIONS NOUVELLES (AUTRES QUE LES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS)

1.1. Convention avec le Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi et le Ministère de l'équipement et de l'habitat

La BTS a conclu une nouvelle convention avec le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi et le ministère de l'équipement et de l'habitat en date du 2 mai 2016 intitulée « programme BTP » ayant pour objectif l'octroi de crédits de type bâtiment et travaux publics au profit des jeunes promoteurs pour la réalisation des travaux au profit du ministère de l'équipement. Le montant des commissions perçues par la BTS au titre de la gestion de la ligne « programme BTP » s'élève à 277 KDT.

1.2. Avenants avec le Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance

La BTS a conclu en 2016 deux avenants à la convention cadre (2016-2020) signée avec le Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance le 15 décembre 2015, ayant pour objet le renforcement du rôle de la femme dans le tissu économique et ce par la création de nouveaux projets.

Par ailleurs, le montant des commissions perçues par la BTS au titre de la gestion de ce programme de financement s'élève à 21 KDT.

2. OPERATIONS REALISEES RELATIVES A DES CONVENTIONS ANTERIEURES (AUTRES QUE LES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS)

L'exécution des conventions conclues par la "BTS" pour la gestion de la ligne de financement des micro-crédits et celles pour la gestion des ressources "FOPNAPRAM", "FOSDAP" et le Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi se sont poursuivies.

Les principaux volumes réalisés au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

Commissions perçues par la BTS au titre des débloques relatifs à l'exercice 2016, relatives à :	Montants en KDT
Gestion de la ligne de financement micro-crédits allouée par l'Etat	1.133
Gestion des ressources "FONAPRAM" allouées par l'Etat	500
Gestion des ressources "FOSDAP" allouées par l'Etat	23
Gestion des ressources du "Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi" allouées par l'Etat	3
Gestion des ressources de l'Office National de l'Artisanat, allouées par l'Etat	322
Gestion des ressources "FONDS INTILEK" allouées par l'Etat	140

A l'exception des conventions citées ci-dessus, votre Conseil d'Administration ne nous a avisés d'aucune convention, au titre de l'exercice 2016, rentrant dans le cadre des articles ci-dessus mentionnés.

III. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BTS ENVERS SES DIRIGEANTS

1. Rémunérations et avantages du Président Directeur Général

La rémunération du Président Directeur Général « Monsieur Mohamed KAANICHE » nommé le 25 septembre 2012 est fixée par l'arrêté de Monsieur le Président du gouvernement du 02 Août 2013 avec date d'effet le 25 Septembre 2012.

Cette rémunération se compose des éléments suivants :

Désignation	Montant (En TND)
• Éléments de salaire	
Salaire de base mensuel	900
Indemnité de logement	200
Indemnité de gestion	350
Indemnité de représentation	1.580
Indemnité temporaire pour remboursement des frais de responsabilité	1.120
Indemnité complémentaire pour remboursement des frais de responsabilité	1.550
• Avantages en nature	
* Voiture de fonction, acquise en 2015 pour 98 KDT, amortie au cours de cet exercice à concurrence de :	19.600
* Bons d'essence	450 Litres par mois
* Frais de communications	2 000 pulsations par trimestre

2. Encours des crédits alloués au Président Directeur Général

L'encours des crédits accordés par la banque à son Président Directeur Général s'élève au 31 décembre 2016 à **26 282 DT**.

3. Rémunérations et avantages du Directeur Général Adjoint

La rémunération du Directeur Général Adjoint "Monsieur Khelifa SBOUI" nommé par décision du conseil d'administration lors de sa réunion du 14 Février 2014, est fixée par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers.

Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses indemnités et primes, d'un quota de 360 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction (acquise fin 2014 pour un montant de 68 223 DT et amortie au titre de l'exercice 2016 à concurrence de 13.645 DT) et du remboursement des frais téléphoniques (50 DT par trimestre) ;

4. Encours des crédits alloués au Directeur Général Adjoint

L'encours des crédits accordés par la banque à son Directeur Général Adjoint s'élève au 31 décembre 2016 à 245 148 DT.

5. Jetons de présence

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 27 juillet 2016 a fixé le montant brut des jetons de présence revenant aux membres du Conseil d'administration à 5.000 dinars par administrateur.

6. Rémunération additionnelle des administrateurs indépendants

Le montant de la rémunération additionnelle à servir aux administrateurs indépendants pour leur qualité de président des comités émanant du Conseil d'administration a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juillet 2016 à un montant brut égal à 1.000 DT par réunion sans dépasser un plafond de 6.000 DT par exercice et par président.

7. Obligations et engagements de la BTS envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la Banque Tunisienne de Solidarité envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :

Nature des rémunérations	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charges de l'exercice 2016	Passifs au 31 décembre 2016	Charges de l'exercice 2016	Passifs au 31 décembre 2016	Charges de l'exercice 2016	Passifs au 31 décembre 2016
Avantages à court terme	109 067	18 409 (*)	122 363	9 710 (**)	45 000	45 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	11 005 (**)	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
TOTAL	109 067	18 409	122 363	20 715	45 000	45 000

(*) Ce montant correspond à la provision pour congés à payer.

(**) Ces montants correspondent à la provision pour congés à payer et indemnité de départ à la retraite.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes ci-dessus mentionnés.

Tunis, le 12 juin 2017

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour IMAC - Audit & Conseil

Khaled THABET

Pour le Groupement FINACO - ABC

Yahia ROUATBI